

	Financement	Services	Temps d'attente
Services spécialisés en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	La plupart des aides prennent la forme de prestations de services plutôt que d'un financement direct.	- Les familles ont accès aux services par l'intermédiaire de leur CLSC (centre local de services communautaires), qui les met en relation avec le système de santé régional. - Les services sont généralement les suivants : - Orthophonie - Ergothérapie - Soutien comportemental - Programmes d'intervention rapide - Travail social - Soutien pour les familles - Les services sont assurés par des équipes du secteur public et varient selon les régions.	Le temps d'attente dépend du programme, de la région et de la demande.
Services de réadaptation pour les personnes vivant avec un handicap intellectuel ou l'autisme (programmes CRDI)	S. O.	- Ces services de réadaptation spécialisés sont dispensés dans le cadre de programmes régionaux (programmes CRDI au sein des CIUSSS et CISSS). - L'accès se fait généralement par aiguillage d'un CLSC ou d'une ou un médecin. - Les services peuvent être dispensés à domicile, dans une clinique ou au sein de la communauté. - Les services sont généralement les suivants : - Intervention comportementale intensive et analyse appliquée du comportement - Développement des compétences sociales et des compétences de la vie quotidienne - Intégration communautaire - Aides à la transition scolaire	- L'attente varie en fonction du service demandé et de la région. - Elle peut être de 6 mois à 4 ans. Évaluations et diagnostic : L'attente pour obtenir un premier rendez-vous avec une ou un pédiatre, une ou un neurologue ou dans une clinique spécialisée en vue d'un diagnostic initial peuvent être de 1 à 2 ans. Interventions globales (programmes CRDI/DI-TSA) : L'attente pour bénéficier de services spécialisés de réadaptation, d'orthophonie et de prise en charge comportementale varie généralement entre 6 mois et 4 ans. - Ville ou campagne : Montréal, Laval et Québec disposent généralement d'une capacité de services plus importante. - Cependant, les familles de ces régions font face à une forte demande, ce qui se traduit par les temps d'attente moyens les plus longs. - Les régions rurales et isolées connaissent des périodes d'attente plus longues en raison de la pénurie de professionnelles et professionnels de la santé.

	Financement	Services	Temps d'attente
Supplément pour enfant handicapé (Retraite Québec)	- Il s'agit d'une aide financière mensuelle destinée aux familles d'enfants de moins de 18 ans présentant un handicap grave. - Le montant fixe s'élève à 212 \$ par mois. - Si votre enfant a besoin de soins médicaux complexes, vous pourriez bénéficier du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, dont le montant varie entre 808 \$ et 1215 \$ par mois, en fonction du palier d'admissibilité. - Les versements sont généralement trimestriels, mais vous pouvez demander à les recevoir chaque mois. - Des paiements rétroactifs sont possibles.	S. O.	L'attente peut durer jusqu'à 4 mois à compter de la date de dépôt de la demande complète.
Coordination générale des soins (gestion des cas au sein des CLSC)	S. O.	- Chaque famille peut se voir attribuer, par l'intermédiaire d'un CLSC, une intervenante ou un intervenant qui peut : - aider à évaluer les besoins; - coordonner les services; - mettre les familles en relation avec des programmes dans les domaines de la santé, des services sociaux et du soutien communautaire.	L'attente pour l'évaluation initiale peut varier entre 1 et 4 semaines, mais elle peut être légèrement plus longue dans certaines régions où la demande est forte, comme Montréal et Laval. - En ce qui concerne les prestations après l'évaluation initiale, l'attente varie en fonction de la gravité et de l'urgence des besoins. Les cas urgents seront traités plus rapidement, généralement dans un délai de 2 à 8 semaines. Pour les cas non prioritaires, la prise en charge peut commencer après 3 à 6 mois.
Crédit d'impôt pour enfants handicapés	Crédit d'impôt mensuel remboursable (distinct de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées)	S. O.	En général, il faut de 1 à 3 mois après en avoir fait la demande.

	Financement	Services	Temps d'attente
Programme de soutien à la famille	Le programme apporte un soutien financier et pratique aux familles qui s'occupent d'un enfant en situation de handicap ou ayant un trouble du spectre de l'autisme. Les montants et les services sont déterminés en fonction des besoins évalués et de la disponibilité à l'échelle régionale.	Les services peuvent inclure des services de relève, la garde d'enfants, une aide ponctuelle ou d'urgence, ainsi qu'une aide pour les tâches quotidiennes liées aux soins, afin de réduire le stress des aidantes et aidants.	- L'attente varie selon la région et le degré d'urgence. - Pour des services complets, l'attente peut être de 2 à 4 ans.

Avant de déménager

- Veillez à disposer d'une lettre ou d'un document officiel attestant tout diagnostic posé par une professionnelle ou un professionnel qualifié concernant votre enfant; ce document doit être rédigé en anglais ou en français.
- Demandez les documents nécessaires, tels que votre dossier médical, toute évaluation déjà réalisée ou les rapports de diagnostic établis par les professionnelles ou professionnels qui vous ont suivi, ainsi que par les médecins qui assurent le suivi de votre enfant.
- Renseignez-vous sur la région où vous allez emménager pour connaître l'emplacement des CLSC, les services régionaux et les temps d'attente moyens (les services sont attribués en fonction du code postal).

Après votre déménagement

Semaine 1

- Faites une demande d'adhésion à la **Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)**, soit la couverture de soins de santé du Québec, dès que possible. Sachez qu'il peut y avoir une période d'attente pouvant aller jusqu'à 3 mois avant le début de la couverture; il est recommandé de souscrire une assurance privée pendant cette période.
- Pour faire une **demande d'aide financière auprès du Programme de solidarité sociale**, vous devez présenter un justificatif de handicap, une pièce d'identité et des documents attestant de vos revenus.

Premier mois

- Inscrivez-vous auprès de votre CLSC local pour ouvrir un dossier et demander une évaluation de vos besoins.
- Demandez à ce qu'on vous oriente vers des programmes spécialisés dans l'autisme, les troubles du développement ou un handicap précis.
- Demandez à bénéficier des aides provinciales telles que le supplément pour enfant handicapé.
- Inscrivez-vous sur les listes d'attente pour bénéficier d'un accompagnement psychologique, d'un service de relève et de services spécialisés (les temps d'attente peuvent être longs).
- Trouvez une nouvelle ou un nouveau médecin de famille ou pédiatre (l'accès peut être limité selon les régions).

Trois premiers mois

- Faites régulièrement un suivi auprès des CLSC et des CIUSSS concernant les services d'aiguillage et les listes d'attente pour les services.
- Communiquez avec les associations locales de défense des personnes en situation de handicap pour bénéficier d'un soutien communautaire et d'une aide en matière de défense des droits.
- Si vous percevez une pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada (ou du Régime de rentes du Québec), le montant de votre prestation mensuelle reste généralement inchangé, mais les aides provinciales peuvent varier.